



Commune de RENDEUX



Wallonie

# URBANISME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Pierre et Delphine DEJONCKHEERE-GROGNA demeurant Racelle 1 à 6987 Rendeux.

Le terrain concerné est situé Racelle, 1 à 6987 Rendeux et cadastré division 3, section C n°1645B, 1649A.

Le projet de **Construction de deux halls agricoles** présente les caractéristiques suivantes :  
**Une enquête publique est organisée car le projet déroge à la zone agricole du plan de secteur.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**Le dossier peut être consulté** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX

- Les jours ouvrables de 09h00 à 12h00;
- Le mardi jusqu'à 20 heures;

**Pour les consultations** jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be))
- Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be))

**L'enquête publique est ouverte le 11 décembre 2023 et clôturée le 04 janvier 2024.**

**Les réclamations et observations écrites**

- sont à adresser au Collège Communal :
  - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete@rendeux.be](mailto:enquete@rendeux.be)
- ou sont remises au service urbanisme dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique DEJONCKHEERE-GROGNA - URB054-23**

**Les réclamations et observations orales peuvent être formulées** pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be)) ou de Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be)) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique** aura lieu le 04 janvier 2024 de 9:00 à 11:00 à l'adresse suivante : Administration communale, rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur François COLLIGNON dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux.

---

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO